

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
26 JUIN 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12
Absents	4
Pouvoir	2

L'an deux mil vingt cinq,
Le vingt-six juin à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025 2025

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe - VERNET Monique – BARRET Philippe- BUTIN Isabelle – MORIN Roger – BESSON Peggy – BERTOLINI Caroline – DEVIDAL Patrice – PEYRARD Catherine

Absents excusés : DEVIDAL Laure – FAYE Eric – CHASSAGNEUX Nicolas - PERAT Jean-Claude

Pouvoirs : Laure DEVIDAL donne son pouvoir à Patrice DEVIDAL
Eric FAYE donne son pouvoir à Philippe PEYRARD

Secrétaire : BESSON Peggy

Ordre du jour :

- Délibération pour création d'emploi MIALON Mickaël
- Choix du prestataire pour la restauration scolaire
- Tarifs pour la restauration scolaire
- Achat immeuble « Le Chantegrillon »

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2025 est approuvé avec 10 « POUR ».

Objet : Crédit d'emploi de Mickaël MIALON

DEL 26-2025

Lors du conseil municipal du 22 mai 2025, il a été décidé d'embaucher Mr Mickaël MIALON pour remplacer Mr Philippe PRIDO qui a démissionné et quitté son poste le 11 juin 2025.

Mr Mickaël MIALON est donc recruté, en CDD, à temps complet (35 h hebdomadaire) en tant qu'employé communal du 2 juin 2025 au 2 décembre 2025.

Il sera payé sur l'indice de la fonction publique, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, échelle C2, échelon 10, indice brut 461.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'emploi de Mr Mickaël MIALON
- AUTORISE le maire à signer le contrat d'embauche et tous les documents s'y rapportant.

Objet : Choix du prestataire pour la restauration scolaire

DEL 27-2025

Après avoir étudié plusieurs offres, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise « API » de la Talaudière comme fournisseur pour la cantine, au prix de 3.53 € TTC pour le repas enfant, et 4.06 € TTC pour le repas adulte.
- AUTORISE le maire à signer le contrat avec le prestataire.

Objet : Tarifs cantine année 2025/2026

DEL 28-2025

Suite au changement de fournisseur, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs cantine pour l'année 2025/2026 comme suit :

Restaurant Scolaire	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026
Repas enfant	4.86 €	4.00 €
Repas enseignant et employé communal	7.76 €	5.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 « pour » 1 « abstention » et 1 « non » :

- APPROUVE les nouveaux tarifs pour les repas servis au cours de l'année scolaire 2025/2026, tels que définis dans le tableau ci-dessus.

Objet : Achat immeuble « Le Chantegrillon »

DEL 29-2025

Etant donné que la commune souhaite réaliser rapidement son projet, le Conseil Municipal, avec 8 « POUR » et 4 « CONTRE » décide :

- d'acquérir en un seul acte l'ensemble du bien « Chantegrillon » route de st Jean cadastré comme suit :

- A 1039 pour une superficie de 154 m²
- A 1040 pour une superficie de 242 m²

Bâti sur terrain propre

au tarif de 233 647,06 € TTC + frais d'achat

Propriétaire actuel : « EPORA » 2 avenue Grüner 42000 ST ETIENNE

Acquéreur : commune de Margerie-Chantagret

- d'autoriser le maire à signer l'acte d'achat et tout autre document se rapportant à cette acquisition

4 personnes ont voté « CONTRE » car elles n'ont pas une vue d' ensemble des réhabilitations qui seront faites dans ce bien et elles souhaitent laisser la responsabilité à la prochaine municipalité.

Elles souhaitent que le bâtiment principal soit valorisé en priorité.

Objet : QUESTIONS DIVERSES

1. Le concours de pétanque des élus de l'arrondissement aura lieu le samedi 30 août à Montbrison. Inscriptions avant le 30 juin.

2. Organisation de la belle journée du château du Rousset

Cette journée est organisée le samedi 5 juillet 2025 par l'ensemble musical « SYLF » avec la participation des communes de St Jean-Soleymieux et Margerie-Chantagret et avec l'aval des propriétaires du château.

Le programme ainsi qu'un planning des tâches à réaliser ont été présentés au conseil municipal.

Les bénévoles du conseil ou de la commune sont invités à participer à l'organisation.

3. Comme indiqué dans le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai, des panneaux de signalisation « traversées d'enfants » seront mis en place au carrefour de la Pazaude RD 102 et RD 102.1.

Des panneaux 50 km/h seront installés aux entrées de la section communale de la Pazaude.

4. Cadeaux pour les mariages

La commune envisage de faire un cadeau pour les prochains mariages.

Catherine PEYRARD est chargée de s'en occuper.

5. Le sens interdit qui se trouve devant le cabinet de l'ostéopathe sera enlevé pour empêcher toute circulation de véhicules. Les bacs à fleurs seront laissés en place. Les bandes blanches effacées à l'intersection Boisset/Montbrison seront repeintes.

6. En cas de grosse canicule, la mairie va réfléchir à l'ouverture de la salle des associations climatisée pour les personnes vulnérables.

Délibération	Objet
26	<i>Création d'emploi de Mickaël MIALON</i>
27	<i>Choix du prestataire pour la restauration scolaire</i>
28	<i>Tarifs cantine année 2025/2026</i>
29	<i>Achat immeuble « Le Chantegrillon »</i>

<p><i>Le Maire</i> Mr BONCOMPAIN Georges</p>	
<p><i>La secrétaire</i> Peggy BESSON</p>	